

Stratégie de la CDIP en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) et de médias

du 1^{er} mars 2007

L'Assemblée plénière de la CDIP a adopté le 8 juin 2000 une *déclaration relative aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de l'éducation*, dans laquelle elle fixait les priorités de la coordination intercantonale pour les années suivantes.

La CDIP a depuis lors émis, le 25 mars 2004, ses *recommandations relatives à la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (ICT)* et promulgué, le 10 décembre 2004, le *profil des formations complémentaires destinées aux formateurs et formatrices dans le domaine de l'intégration des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans l'enseignement* en vue de la reconnaissance à l'échelon suisse de ces formations.

Une loi fédérale entrée en vigueur le 1^{er} août 2002 a permis à la Confédération de soutenir les cantons lors de l'intégration des TIC dans l'enseignement, avec également le concours de l'économie privée grâce à l'initiative *Public Private Partnership – l'école sur le net (PPP-ésn)*. Cette loi fédérale a une validité limitée à cinq ans et sera caduque au 31 juillet 2007.

Les nouveaux articles constitutionnels exigent, pour le pilotage de l'ensemble du système d'éducation, un renforcement de la collaboration aussi bien sur le plan intercantonal qu'entre les cantons et la Confédération.

Doivent figurer au premier plan dans un proche avenir la production et la validation de contenus numériques didactiques (eContent), ainsi que l'accès à ces contenus.

Au vu de ces développements, la CDIP définit sa stratégie pour les prochaines années de la manière suivante:

I. Objectifs généraux

Intégration des TIC dans l'enseignement à tous les niveaux

- faire intervenir les TIC dans toutes les disciplines en tant que ressource pédagogique et didactique
- introduire les TIC dans le cadre de l'éducation générale aux médias

Alphabétisation numérique

- permettre à tous les élèves de la scolarité obligatoire d'acquérir des compétences de base dans l'utilisation des TIC
- promouvoir l'égalité des chances vis-à-vis des TIC et des médias
- assurer également, au degré secondaire II, une bonne connaissance des interrelations existantes et des notions techniques de base

II. Les six champs de la coordination intercantonale au niveau suisse

1^{er} champ d'action

Faire figurer les TIC dans les plans d'études cantonaux et régionaux et assurer la coordination entre les différents niveaux d'enseignement

- promouvoir les TIC comme instrument à utiliser dans l'enseignement et l'apprentissage
- privilégier la conception et la diffusion de ressources didactiques électroniques conformes aux plans d'études (cf. 2^e champ d'action)
- étudier l'opportunité d'élaborer des standards pour le domaine des TIC dans le cadre du concordat HarmoS
- examiner la réintroduction de l'informatique dans la liste des disciplines du RRM

2° champ d'action

Promouvoir, la production de contenus numériques didactiques, assurer leur qualité en relation avec les plans d'études cantonaux ou régionaux et en faciliter l'accès à travers le Serveur suisse de l'éducation

- encourager la mise en réseau et la collaboration des fournisseurs (*production*)
- rendre accessibles les contenus existants par un système de référence, description et évaluation (*accès*)
- recenser et formaliser les expériences pédagogiques et didactiques (dans les disciplines) ainsi que les exemples de bonnes pratiques; former les enseignantes et enseignants (*application*, cf 3° champ d'action)
- concevoir une politique de production et d'assurance qualité pour les contenus numériques didactiques, en veillant à clarifier la répartition des rôles entre les différents acteurs

3° champ d'action

Promouvoir la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants de tous les niveaux

- mettre en œuvre les recommandations du 25 mars 2004
 - faire un état des lieux de leur mise en œuvre
 - évaluer l'efficacité des mesures prises
- reconnaître à l'échelle suisse les titres délivrés au terme de formations complémentaires (F3) destinées aux formateurs et formatrices dans le domaine de l'intégration des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) conformément au profil promulgué le 10 décembre 2004

4° champ d'action

Exploiter et développer avec la Confédération le Serveur suisse de l'éducation

- entretenir le serveur de l'éducation et consolider son rôle de portail pour tous les niveaux de l'éducation en Suisse (y compris le degré tertiaire)
- développer l'espace interactif de communication et de collaboration entre les enseignantes et enseignants et leurs élèves, les écoles, les services cantonaux et les autres établissements de formation

- faire du serveur de l'éducation la plate-forme incontournable pour le développement et l'accessibilité des contenus numériques didactiques (cf 1^{er} champ d'action)

5^e champ d'action

Créer des conditions générales profitables à la fois aux cantons et aux écoles

- conclure ou maintenir les accords-cadres avec les partenaires publics et privés en ce qui concerne notamment
 - le matériel
 - les logiciels
 - la connexion et l'accès à Internet
 - la professionnalisation de l'assistance technique
- assurer la durabilité du projet PPP-ésn
- développer l'assistance pédagogique en collaboration avec les centres cantonaux

6^e champ d'action

Promouvoir l'échange d'informations en collaboration avec le CTIE

- créer et alimenter des réseaux d'experts et des réseaux institutionnels
- soutenir et organiser des manifestations au niveau suisse
- rendre accessibles les informations sur les projets de développement pédagogique et didactique (pour les disciplines)
- encourager la coopération et la coordination entre institutions et personnes du domaine de la recherche pédagogique et les réunir en réseaux
- faciliter, dans le cadre du monitoring de l'éducation, l'acquisition systématique d'informations utiles au pilotage concernant les TIC et les médias dans l'enseignement
- coordonner la participation de la Suisse aux manifestations internationales dédiées aux TIC (UE, OCDE, UNESCO, Conseil de l'Europe, ...) et réunir leurs acteurs en un réseau qui les relie également aux principales institutions du système éducatif suisse
- optimiser le reflux des expériences réalisées dans d'autres pays sur les projets suisses (retour sur investissement)

III. Les acteurs et leurs rôles – Les instruments et leurs fonctions

Les cantons (réunis sur le plan de la coordination au sein de la CDIP) et la Confédération

- sont responsables des plans d'études et des contenus didactiques dans leurs domaines de compétence respectifs,
- sont responsables de la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants,
- sont responsables de la coordination,
- ont en commun le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE),
- ont et développent en commun le Serveur suisse de l'éducation educa.ch,
- ont en commun la Conférence suisse de coordination TIC et formation (CCTF).

La Conférence suisse de coordination TIC et formation (CCTF)

- constitue l'espace de coordination nationale pour la stratégie et les activités menées par les cantons et la Confédération dans le domaine TIC et formation.

Le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE)

- traite en tant qu'agence commune de la Confédération et des cantons les questions spécifiquement liées aux TIC et à l'enseignement,
- entretient des réseaux institutionnels et des réseaux d'experts,
- conclut et gère des accords cadre avec des partenaires privés,
- organise des manifestations nationales,
- assure la gestion du secrétariat de la CCTF.

Le Serveur suisse de l'éducation educa.ch

- est le portail d'information du système suisse d'éducation et de formation,
- met à disposition un espace de communication aux acteurs de l'éducation en Suisse,
- est le portail et la plate-forme du développement et du référencement qualifié des contenus numériques didactiques.

Les fournisseurs publics de contenus numériques didactiques (p. ex. SRG SSR idée suisse)

- formalisent leurs contenus numériques utilisables pour l'enseignement et les mettent à disposition des établissements de formation.

Les fournisseurs privés de contenus numériques didactiques (p. ex. les éditeurs)

- proposent des contenus contre rémunération.

Décision de l'Assemblée plénière du 1^{er} mars 2007